



Deffichage bancaire banque de france

Par **taureauuu**, le **13/01/2015** à **20:38**

Bonjour
Ma question et simple
Après 5ans d interdiction
Bancaire banque postale
suite a un découvert
Non rembourser de 500e
Je demande a la banque postale
Par lettre recommandé
Le défichage a la banque
De France via la banque postale
Il me réponde que tant que je ne les
Aurait pas rembourser il ne demanderont
Pas mon déffichage à la BDF
On t il le droit... Ece normal
Merci de votre réponse
Patrick

Par **domat**, le **13/01/2015** à **20:55**

bsr,
en principe le fichage au FICP est pour une durée d e5 ans.
Dès que vous régulariserez l'incident de remboursement auprès de l'établissement, celui-ci
demandera à la Banque de France de procéder à votre radiation du fichier (à votre défichage).
tant que vous n'aurez pas remboursé, vous serez fiché.
cdt

Par **taureauuu**, le **13/01/2015** à **21:01**

A merci pour la réponse je voulait
Être sur merci beaucoup
Cdt